



7

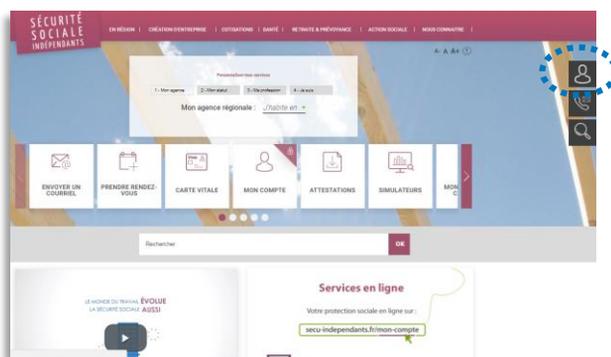
Je règle mes cotisations par télépaiement

PAYEZ VOS COTISATIONS DIRECTEMENT EN LIGNE !

1

CONNECTEZ-VOUS SUR WWW.SECU-INDEPENDANTS.FR

En page d'accueil, cliquez sur l'icône « Mon compte » à droite



2

IDENTIFIEZ-VOUS POUR ACCÉDER À VOTRE COMPTE

En page d'accueil, cliquez sur l'icône « Mon compte » à droite



3

DANS « MES COTISATIONS » SÉLECTIONNEZ LA PAGE « PAIEMENT »

Puis cliquez sur le lien « Payez vos cotisations en ligne » pour adhérer au télépaiement





Je règle mes cotisations par télépaiement

4

REMPLEZ TOUS LES CHAMPS DU FORMULAIRE D'ADHÉSION

- Nom, prénom, adresse
- Coordonnées du compte à débiter

Acceptez les conditions générales d'utilisation puis cliquez sur « Valider »

5

CLIQUEZ SUR « PAYER » À CÔTÉ DU MONTANT QUE VOUS SOUHAITEZ RÉGLER PAR TÉLÉPAIEMENT

Vous pouvez répartir le paiement sur plusieurs de vos comptes bancaires

Puis sélectionnez « Valider le paiement »

Cotisations à payer	Montant	Date d'échéance	Actions
Dettes	16 480,00 €		PAYER
Echéance 3ème trimestre 2017	0,00 €	08/09/2017	PAYER
Total	16 480,00 €		

Versements de l'année	2015	Montant	Mode de versement
18/09/2015	193,00 €	CHEQUE BANCAIRE	
27/09/2015	171,00 €	CHEQUE BANCAIRE	

+ À savoir

Le télépaiement est disponible uniquement si vous n'avez pas choisi le prélèvement automatique comme mode de règlement. Le télépaiement ouvre 3 semaines avant l'échéance trimestrielle pour le paiement des cotisations courantes. Pour les dettes et échéances de délai de paiement, le télépaiement est ouvert en continu.

Avec le service « Mon compte » sur secu-independants.fr/mon-compte faites gagner du temps à votre entreprise !